

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2026

Le 2 juin 2026, à 18h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre Dubois, doyen de séance.

Etaient présents-es : délégués-es : 38

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	SITKO	Pierre	CAESE	X		
M.	BEAUGREAU	Francis	CC4V		X	André DUGUE
M.	COUSIN	François	GVL	X		
M.	BELTOISE	Christian	La Forêt	X		
M.	CAULIEZ	Patrick	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MASSEIN	Christian	La forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours		X	Eric JAIRE
Mme	BARIAUD	Sandra	Pithiverais	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BUIZARD	Maxime	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	CLOUZEAU	Florence	Pithiverais			
M.	LAVOLLEE	Mario	Pithiverais	X		
M.	LECLERC	Didier	Pithiverais	X		
M.	LEITAO	Pedro	Pithiverais			
M.	NIAF	Aimeric	Pithiverais	X		
Mme	RZEZNIK	Françoise	Pithiverais	X		
Mme	SERRE	Caroline	Pithiverais	X		
M.	TAVERNIER	Eric	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Valérie	Pithiverais		X	Abdessamad MABROUK
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BAUER	Christophe	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BEAUDOIN	Valentin	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BERTRAND	Gilles	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GILLET	Pascal	Pithiverais Gâtinais		X	Vincent THORET
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUBINEAU	Pascal	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	MELLINGER	Arnaud	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	MORAWSKI	Yoann	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	PAYSAN	Nathalie	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PERRONNET	Daniel	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	SUARD	Véronique	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret		X	Claude DAUPHIN
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GUILLOTEAU	Florent	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POINCLOUX	Daniel	Plaine-Nord-Loiret			

	SUPPLEANTS			PRESENTS	VOTANT	SIEGE DE
Mme	MAUGAIN	Nadine	CAESE			
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE			
M.	DUGUE	André	CC4V	X	X	Francis BOUGREAU
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	AMPE	Olivier	La Forêt			
M.	DESLANDES	Roger	La Forêt			
Mme	MALHERBE	Elodie	La Forêt			
Mme	PILLETTE	Pascale	La Forêt	X		
Mme	PROSPER	Sandrine	La Forêt			
M.	VAPPEREAU	François	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours	X	X	Christophe CHAMOREAU
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M	BONILLO	Jean-Pierre	Pithiverais			
Mme	BORIN	Morgane	Pithiverais			
Mme	DA SILVA	Christine	Pithiverais	X		
M.	GAUCHET	Michel	Pithiverais			
M.	HURAUT	Michel	Pithiverais			
M.	JASON	Jérôme	Pithiverais			
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais			
M.	MABROUK	Abdessamad	Pithiverais	X	X	Valerie VILLETTE
M.	PALLU	Thierry	Pithiverais			
M.	PHILIPPE	Cédric	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	THOMAS	Vincent	Pithiverais			
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	WERA	Jonathan	Pithiverais			
M.	BLONDEAU	Gaël	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BRIGAND	Céline	Pithiverais Gâtinais			
Mme	CASSIER	Tiphaine	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	CHARLOT	Boris	Pithiverais Gâtinais			
M.	DELMAS	Flavien	Pithiverais Gâtinais			
M.	DIERT MARCO	Augustin	Pithiverais Gâtinais			
M.	FAZILLEAU	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
M.	GLACE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	MATHELIN	Grégory	Pithiverais Gâtinais			
M.	PROFFIT	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais			
M.	SURATEAU	Thierry	Pithiverais Gâtinais			
M.	THORET	Vincent	Pithiverais Gâtinais	X	X	Pascal GILLET
M.	DAUPHIN	Claude	Plaine-Nord-Loiret	X	X	Martial BOURGEOIS
M.	GRANDEMAIN	Michel	Plaine-Nord-Loiret	X		
Mme	LACOMBE	Roselyne	Plaine-Nord-Loiret			
M.	PHELUT	Jean-Marc	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 44 titulaires, 44 suppléants soit un quorum de 23
Présents : 38 sièges (33 titulaires et 5 suppléants mandatés) et 5 suppléants présents non-votants.

Excusés : Madame Véronique Troadec, sous-préfète de Pithiviers, Madame Nathalie Tremintin, Responsable du Service de Gestion Comptable de Pithiviers et Madame Véronique Aldicco, directrice du SITOMAP.

Assistaient à la séance : Mesdames Anne Chaussier assistante administrative, Valérie Guibé chargée des relations avec les usagers, Monsieur Orlando Rodrigues Do Carmo agent chargé des dossiers techniques et Jocelyne Royer chargée de la communication.

Presse : Madame Aurélie RICHARD, la République du Centre.

Date de convocation : 20 mai 2026

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUBOIS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président sortant, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués et indique que le quorum est atteint (38 délégués présents ou représentés par les délégués titulaires votants). Il les remercie de leur présence.

Monsieur le Président passe à l'examen les affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 19/05/2026 et désignation du secrétaire de séance,
- Rapport d'orientation budgétaire,
- Présentation de l'assistant de maîtrise d'ouvrage reprenant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation et extension de la déchèterie de Pithiviers,
- Compte rendu de délégation : signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la modernisation de la déchèterie de Pithiviers,
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (5 titulaires – 5 suppléants),
- Désignation des délégués élus au CNAS (1 élu – 1 agent),
- Désignation des délégués à la centrale d'achats APPROLYS (1 titulaire – 1 suppléant),
- Désignation des délégués élus à AMORCE (1 titulaire – 1 suppléant),
- Proposition de délibération pour opter pour le régime de provisions semi-budgétaires,
- Autres affaires.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mai 2026

Le Président propose l'adoption du procès-verbal des débats de l'Assemblée générale du 19 mai 2026.

Sous la présidence du Président sortant :

- Accueil,
- Installation des délégués-es,
- Désignation du Président-e de séance doyen-ne d'âge,
- Désignation des scrutateurs-trices,
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 25/09/2025 et désignation du secrétaire de séance,
- Rapport du Président sur la réunion de bureau du 18/02/2026.

Sous la présidence du doyen-ne d'âge :

- Election du Président-e.

Sous la présidence du nouveau-elle Président-e :

- Détermination du nombre de Vice-Présidents,
- Election des Vice-Présidents-es,
- Election des membres du bureau (12 dont le Président-e et les Vice-Présidents-es),
- Lecture de la Charte de l'élu local,
- Indemnité de fonction du Président-e et des Vice-Présidents-es,
- Délégation de signature au Président-e,

- Désignation des délégués-es à BGV (24 dont les 12 membres du bureau) - Présentation de Beauce Gâtinais valorisation (BGV),
- Autres affaires, le cas échéant.

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

D'approuver le procès-verbal du 19 mai 2026.

Le procès-verbal sera adressé à l'ensemble des délégués du SITOMAP, titulaires et suppléants ainsi que pour information aux élus membres des collectivités adhérentes aux collectivités adhérentes du syndicat (soit environ 1200 élus) après signatures par le Président du SITOMAP et le secrétaire de séance.

Comme le veut la réglementation, Monsieur Bouteille demande à l'Assemblée qui veut se désigner pour être secrétaire de séance. Monsieur Jean-Pierre DUBOIS se porte volontaire et l'Assemblée l'en remercie.

Rapport d'orientation budgétaire

Monsieur Laroche prend la parole et présente le CA 2025. Il reprend chaque section fonctionnement et investissement par chapitres.

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes, les dépenses de maintenance dans l'exercice des compétences du syndicat, qui ne modifient pas son patrimoine, ainsi que les charges financières ou exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement sont la contribution des adhérents (TEOM), le produit de la tarification des professionnels en déchèteries, les soutiens financiers de CITEO, les produits exceptionnels...

Le surplus des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute (ou autofinancement), et est affecté au financement de la section d'investissement. Elle se matérialise en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement.

Les charges de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre D 011	Charges à caractère général	8 131 119,42	6 100 510,06	75,03
Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	357 860,00	236 373,78	66,05
Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 500 000,00	0,00	0,00
Chapitre D 042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	714 583,62	610 419,39	85,42
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	6 185 600,00	5 534 032,07	89,47
Chapitre D 66	Charges financières	4 200,00	3 653,65	86,99
Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	82,00	8,20
Chapitre D 68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prévisions	1 000,00	0,00	100,00
Total des dépenses de fonctionnement		17 945 363,04	12 485 070,95	69,57

Le poste le plus important du chapitre 011 de « charges à caractère général » est le 611, qui concerne nos prestataires de marchés publics et dont la somme dépensée est de 5 941 021,68 € pour 2025 (soit 97,39 % du chapitre 11).

Aussi, la participation à BGV dans le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est de 5 327 741,14 €.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	8 843 188,46	0,00	0,00
Chapitre R 013	Atténuation de charges	3 000,00	609,00	20,30
Chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	612,00	00,00
Chapitre R 73	Impôts et taxes	0,00	0,00	
Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	8 799 174,58	9 893 406,96	112,44
Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	204 490,85	68,16
Chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		17 945 363,04	10 099 118,81	56,28

Les recettes les plus importantes, chapitre 74 proviennent des versements des collectivités adhérentes au SITOMAP (pour 8 499 174,58 €) et versement CITEO pour 921 413,26 €.

Monsieur Laroche fait remarquer que la section de fonctionnement est déficitaire de 2 385 952,14 € sur 2025, si on ne tient pas compte du report de l'année 2024.

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Pour les **dépenses**, il s'agit entre autres des nouveaux travaux (par exemple la construction d'une déchetterie, la réhabilitation du bâtiment pôle déchets), les acquisitions immobilières, mais également des remboursements des sommes empruntées.

Pour les **recettes**, il s'agit principalement des opérations de virement depuis le fonctionnement, des nouveaux emprunts souscrits, du FCTVA.

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00
Chapitre D 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	58 000,00	57 138,25	98,51
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	110 000,00	0,00	0,00
Chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	736,57	1,47
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 091 000,00	249 337,08	22,85
Chapitre D 23	Immobilisations en cours	3 310 000,00	399 213,47	12,06
Total des dépenses d'investissement		4 619 000,00	706 425,37	15,29

L'essentiel des travaux en 2025 s'est concentré sur la poursuite de la sécurisation des déchèteries. Les fournitures de composteurs ont été régulières bien que le rythme se soit ralenti en fin d'année 2025.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 266 615,37	0,00	0,00
Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	2 500 000,00	0,00	0,00
Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 583,62	610 419,39	85,42
Chapitre R 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	47 801,01	47 801,01	100,01
Chapitre R 23	Immobilisations en cours	40 000,00	16 000,27	40,00
Total des recettes d'investissement		4 619 000,00	674 220,67	14,60

Monsieur Laroche fait remarquer que la section d'investissement est déficitaire de 32 204,70 € sur 2025, si on ne tient pas compte du report de l'année 2024.

Monsieur Laroche en déduit le tableau d'affectation du résultat et indique que le CA 2025 met en évidence un excédent en section de fonctionnement de 6 457 236,32 € et un excédent en section d'investissement d'un montant de 1 234 410,67 €.

Monsieur Laroche demande à l'assistance s'il y a des questions et passe donc au BP 2026.

Monsieur Laroche explique qu'en section de fonctionnement, il y a 3 scénarios concernant les recettes de fonctionnement.

La plus grosse dépense à couvrir est au 611:

compte 611	BP 2026
<u>SUEZ</u>	
Collecte au porte à porte	
QUALIWASTE	
Encombrants	
rechargement du verre	
total SUEZ	3 800 000,00
<u>PAPREC</u> : déchèteries + gardiennage	2 400 000,00
<u>TRIADIS</u> : DMS	220 000,00
Total des 3	6 420 000,00
Prévision d'excédent	580 000,00
TOTAL BP	7 000 000,00

Les principales recettes proviennent des versements des collectivités.

Les 3 propositions sont basées sur une base fiscale connue pour chacun des adhérents :

		Produit attendu	Observations
2025	voté	8 500 000,00	Taux de 9,95% en 2025
2026	proposition 1 : produit attendu identique que 2025	8 500 000,00	Taux de répartition de 9,93%
	proposition 2 : Taux de répartition identique à 2025	8 663 028,10	Taux de répartition identique à 2025 = 9,95%
	proposition 3 : Augmentation de 6% du produit attendu par rapport à 2025	9 010 000,00	Taux de 10,35%

Monsieur Bouteille propose de retenir un produit attendu pour le syndicat de 8 663 028,10 Euros. En effet il est fort probable qu'au regard des réunions qui se sont déroulées en amont, la participation auprès de BGV devrait diminuer dans les années à venir. Il s'adresse aux membres présents et représentés et leur demande leur approbation, ce à quoi l'ensemble des élus donnent leur accord pour ce produit attendu.

Prévision affectation des résultats de l'exercice 2025

	BP 2025	Total Emis 2025	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2025	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
Investissement + Fonctionnement						
Dépenses	22 564 363,04	13 191 496,32	0,00	13 191 496,32		
Recettes	22 564 363,04	10 773 339,48	10 109 803,83	20 883 143,31		
Solde (R-D)	0,00	-2 418 156,84	10 109 803,83	7 691 646,99		

Investissement						
Dépenses	4 619 000,00	706 425,37	0,00	706 425,37		270 997,78
Recettes	4 619 000,00	674 220,67	1 266 615,37	1 940 836,04		0,00
Solde (R-D)	0,00	-32 204,70	1 266 615,37	1 234 410,67		-270 997,78

Fonctionnement						
Dépenses	17 945 363,04	12 485 070,95	0,00	12 485 070,95	9 941,87	
Recettes	17 945 363,04	10 099 118,81	8 843 188,46	18 942 307,27		
Solde (R-D)	0,00	-2 385 952,14	8 843 188,46	6 457 236,32		

Excédent d'investissement 1 234 410,67
 RAR recettes 0,00
 RAR dépenses -270 997,78
 pas de besoin de financement 963 412,89

Report de l'excédent d'investissement : 1 234 410,67 Au chapitre R 001 . 2026

Report de l'excédent de fonctionnement : 6 457 236,32 Au chapitre R 002 . 2026

Délibération enregistrée sous le N°26/12

Présentation de l'Assistant Maitrise d'Ouvrage

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bureau a validé le choix de la société KERGROAS Sûreté en remplacement de la Société SURLEASE. En effet, M Conan, gérant de la Société SURLEASE est malheureusement décédé. Il était AMO sur le lancement du marché de la maîtrise d'œuvre de l'extension et de la rénovation de la déchèterie de Pithiviers.

Monsieur Kergroas a fait une première proposition de prix (référence n° 20260202A) pour un montant total de 24.600 € HT comprenant :

- Phase A : Assistance à la procédure de marché – Validation du projet – Validation déclaration candidats et résultat du MOE – Validation financière : 8.200 € HT
- Phase B : Suivi des phases chantier – Assistance aux opérations de réception – Validation des factures – Validation du dossier des ouvrages exécutés : 16.400 € HT

Le bureau a autorisé le Président :

- à signer tout document relatif à la signature d'une proposition de prix pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de maîtrise d'œuvre de l'extension et de la rénovation de la déchèterie de Pithiviers avec la société KERGROAS,
- à limiter l'intervention de la société KERGROAS à la phase A de la proposition de prix référence n°20260202A pour un montant de 8.200 € HT.

Décision sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation de la déchèterie de Pithiviers

Monsieur le Président rend compte de sa délégation donnée le 31/03/2023.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en date du 31/03/2023 (délibération n°23-16), cette dernière a accepté de déléguer sa signature à Monsieur le Président.

Et le Président a le devoir d'informer l'Assemblée conformément à l'article L. 2121-13-1 du CGCT des marchés passés dans le cadre de la présente autorisation de délégation.

Le Président informe qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la déchèterie de Pithiviers a été passé afin d'apporter des solutions à l'ensemble du territoire.

L'appel d'offres a été lancé le 05 novembre 2025.

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 février 2026.

L'analyse des offres a été rendue par le Cabinet Conseil Kergroas Sûreté, l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage, le 05 mars 2026 à la Commission d'Appel d'Offres.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres des candidats par le Cabinet Conseil Kergroas Sûreté, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de la SAS BE-MACO SISE 3 b RUE Belle Pierre à Auxerre pour un montant de 92 660 € HT.

Décision enregistrée sous le N°26/01

Monsieur Bouteille se tourne vers les délégués afin de répondre à d'éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée, le Président reprend la parole pour continuer sur le point suivant.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale que selon l'article 279 du Code de la Commande Publique lors de la passation de marché sur appel d'offres, il faut constituer une Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir fait appel des candidatures, les candidatures de Messieurs Barjonet Thierry, Cousin François, Dubois Jean-Pierre, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Morawski Yoann, Ronceray Jean-François, Sitko Pierre, Mesdames Bruchet Delphine et Rzeznik Françoise ont été présentées.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée exprime son accord.

L'Assemblée Générale,

Après en avoir délibéré,
DESIGNE à l'unanimité des membres présents et représentés.
pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires : Monsieur LAROCHE Pierre
Monsieur DUBOIS Jean-Pierre
Monsieur LUCHE Jean-François
Monsieur RONCERAY Jean-François
Monsieur MORAWSKI Yoann

Suppléant(e)s : Monsieur SITKO Pierre
Monsieur BARJONET Thierry
Madame BRUCHET Delphine
Madame RZEZNIK Françoise
Monsieur COUSIN François

Sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE, Président du SITOMAP ou de son représentant.

Délibération enregistrée sous le N°26/13

Désignation du délégué élu CNAS

Vu la délibération 05/11 du 5 mars 2005 approuvant l'adhésion au CNAS,

Vu le renouvellement de l'Assemblée Générale du SITOMAP du 19 mai 2026,

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de délégué élu auprès du CNAS,

Monsieur RONCERAY Jean-François présente sa candidature,

L'Assemblée Générale

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De nommer, **Monsieur RONCERAY Jean-François**, délégué élu auprès du CNAS pour la durée du mandat.

Délibération enregistrée sous le N°26/14

Désignation des délégués APPROLYS

Le Président informe l'Assemblée de l'adhésion du SITOMAP à la centrale d'achats APPROLYS qui permet de mutualiser les achats publics, pour l'année 2026.

Cette centrale d'achat est constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dotée de l'autonomie administrative et financière. Ce groupement passe et conclut des marchés ou accords-cadres de travaux, de fournitures, de services destinés à ses membres.

Chaque membre bénéficiera notamment :

- De la simplification des pratiques de la commande publique,
- De la sécurisation des procédures,
- De la mutualisation de l'achat public,
- Des économies grâce aux effets de volumes.

La collectivité reste libre de recourir ou pas à la Centrale APPROLYS. Le SITOMAP s'est acquitté du montant de l'adhésion 2026 pour un montant de 100 euros.

Vu le renouvellement de l'Assemblée Générale du SITOMAP du 19 mai 2026,

Monsieur le Président fait appel à candidature pour les représentants du syndicat pour les Assemblées Générales d'APPROLYS.

Monsieur SITKO Pierre, en tant que délégué titulaire, propose sa candidature en tant que titulaire.

Monsieur JAIRE Eric, en tant que délégué suppléant de Monsieur CHAMOREAU Christophe délégué titulaire, propose la candidature de Monsieur CHAMOREAU Christophe en tant que suppléant.

L'Assemblée Générale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

-De nommer, **Monsieur SITKO Pierre**, délégué élu titulaire et **Monsieur CHAMOREAU Christophe**, délégué élu suppléant à la Centrale d'achats APPROLYS pour la durée du mandat.

-D'approuver la proposition du Président,

-D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion,

-D'imputer la dépense relative à cette décision au compte 6288 « autres services extérieurs » du budget primitif.

Délibération enregistrée sous le N°26/15

Désignation des délégués AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour les représentants du syndicat pour les Assemblées Générales d'APPROLYS.

Monsieur BARJONET Thierry, en tant que 1^{er} Vice-Président, propose sa candidature en tant que titulaire.

Monsieur BOUTEILLE Erick, en tant que Président, propose sa candidature en tant que suppléant.

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts,

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence déchets ménagers,

- de désigner Monsieur BARJONET Thierry, en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, et Monsieur BOUTEILLE Erick en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion pour la durée du mandat,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Délibération enregistrée sous le N°26/16

FINANCES – Provision budgétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2321-2 et R.2321-2 ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU l'article R.2321-3 du C.G.C.T. qui permet au Conseil Municipal de délibérer sur ce point ;

VU l'instruction comptable M57

Le SITOMAP a délibéré le 16 novembre 2021 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

L'application de la nomenclature M57 prévoit dans le respect du principe comptable de prudence, de constituer une provision dès qu'apparaît un risque réel susceptible de conduire la collectivité à verser ou perdre une somme d'argent significative.

Trois types de provisions sont obligatoires :

- La provision pour litige : elle doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- La provision pour dépréciation : elle doit être constituée dès l'ouverture d'une procédure collective (redressement et liquidation judiciaires) pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital à un organisme ;
- La provision pour dépréciation des restes à recouvrer : elle doit être constituée dès que le recouvrement est compromis malgré les diligences du comptable (le comptable informe la collectivité en lui remettant un état regroupant les créances non recouvrées datant de plus de deux ans).

En dehors des trois cas visés ci-dessus, une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré. La constitution d'une provision, à quelque titre que ce soit, donne nécessairement lieu à une délibération précisant l'objet de la provision et en fixant le montant de manière justifiée chaque année.

Deux régimes de provisions sont possibles.

- Le régime semi-budgétaire de droit commun met en réserve la provision. Celle-ci ne permet pas de financer la section d'investissement (émission d'un mandat ou titre à la section de fonctionnement sans contrepartie à la section d'investissement) ;
- Le régime budgétaire dégage ou réduit l'autofinancement en section d'investissement (émission d'un mandat ou titre à la section de fonctionnement avec contrepartie à la section d'investissement). Le régime budgétaire permet aussi un meilleur suivi budgétaire des provisions.

Pour le budget 2026, il est proposé le régime semi-budgétaire ;

Chaque fin d'année, les comptes seront mouvementés de la manière suivante :

- Si la provision nécessite d'être complétée : un mandat sera émis au 6817 ;
- Si la provision nécessite d'être reprise, soit car le recouvrement a eu lieu, soit parce que « l'impayé » est définitivement irrécouvrable, un titre sera émis au 7817

L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le régime semi-budgétaire pour l'établissement des provisions à compter de l'exercice 2026 ;

INSCRIT les crédits correspondants, chaque année au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et/ou au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Entendu l'exposé de Monsieur Erick Bouteille, Président du SITOMAP,

Délibération enregistrée sous le N°26/17

Monsieur le Président rappelle que le mardi 9 juin 2026 à 18h30 se tiendra l'Assemblée pour la validation du CA 2025 et le BP 2026. Il présente les points qui seront abordés lors de ce prochain syndicat.

DIVERS

Plusieurs questions sont posées aux Présidents et Vice-Présidents :

Question 1 : Une déléguée demande s'il est envisageable de pouvoir visiter le site du SITOMAP.

Réponse : M Bouteille précise que sur le site, il n'y a que les bureaux du SITOMAP, de SUEZ et la déchèterie de Pithiviers. Toutefois il propose plutôt une visite de l'usine BEGEVAL, située derrière chez BGV.

Question 2 : Une déléguée s'interroge sur les perspectives de la gestion des déchets.

Réponse : M Bouteille précise qu'il faut poursuivre sur l'optimisation du tri, le développement des filières de traitement, se référer aux prérogatives de CITEO pour les incitations financières.

Question 3 : Un délégué demande si le SITOMAP envisage de taxer les usagers au nombre de levées pour éviter les poubelles peu remplies.

Réponse : M Bouteille explique que ce n'est pas envisagé par le SITOMAP pour le moment, ce qui pourrait générer des dépôts sauvages.

Question 4 : Un délégué demande quel est le taux de refus du traitement des ordures sélectives.

Réponse : M Bouteille annonce une moyenne de 25% de taux de refus sur les ordures ménagères. L'objectif de taux de refus est d'atteindre moins de 20%.

Question 5 : Un délégué demande quel est le circuit de traitement des déchets des ménages ?

Réponse : Les ordures sélectives sont déchargées sur le site du SITOMAP puis repartent en traitement à Saran. Alors que les ordures ménagères sont incinérées à l'usine BEGEVAL de Pithiviers.

Question 6 : Un délégué demande pour quelle raison le traitement du tri des ordures sélectives a été arrêté sur le site de Pithiviers ?

Réponse : M Bouteille rappelle que le volume des ordures sélectives représentait moins de 20.000 tonnes et que la mise aux normes du site aurait coûté trop cher.

Question 7 : M BERTRAND interroge le Président sur la gestion des bombes de protoxyde d'azote et de pneus.

Réponse : Les bombes de protoxyde d'azote peuvent être déposées en déchèterie sur demande préalable auprès du SITOMAP. Et en ce qui concerne la gestion des pneus, une campagne sera mise en place.

Question 8 : M MERCIER s'interroge sur l'enfouissement des poubelles.

Réponse : M Bouteille souligne que les ordures sont soit incinérées, soit recyclés.

Question 9 : M LECLERC souligne qu'il y a beaucoup trop de casse en lien avec la manipulation des bacs pendant la collecte.

Réponse : M Bouteille précise que les améliorations du traitement des bacs ont été réalisées et notamment au niveau des réglages des camions bennes.

Question 10 : M MABROUK précise que sur Pithiviers, il y a aussi beaucoup de bacs cassés et des bacs qui débordent.

Réponse : Les bacs sont remplacés sur demande au SITOMAP et sur simple appel. Par ailleurs afin d'optimiser le ramassage des ordures, la commune peut faire des propositions de nouveaux points de collecte et le soumettre au technicien, M Orlando DO CARMO.

Question 11 : M BELTOISE soulève plusieurs points sur la commune de Loury :

- Où vont les déchets récupérés de la déchèterie de Loury ?

Réponse : Les déchets sont traités sur Malesherbes.

- Le décaissement de la voirie exécuté pour le passage des camions génère un écoulement d'eau de la rivière lors de débordement dans la déchèterie de Loury ?

Réponse : Ce point devra être étudiée en concertation avec la commune de Loury.

- Les bennes de végétaux sont régulièrement pleines.

Réponse : Dans le contrat, PAPREC doit intervenir avec le PACMAC.

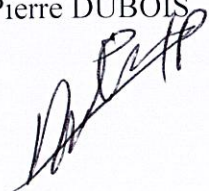
- Souhait de supprimer les 2 containers à verre situés devant la déchèterie et de les déplacer près de la salle polyvalente. En effet comme ils sont situés devant la déchèterie, il y a du dépôt sauvage à côté des containers.

Réponse : M Orlando DO CARMO a bien réceptionné la demande de Loury, qui doit être étudiée en fonction des fréquences de rotation.

Aucune autre question n'est posée. L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président remercie les membres et lève la séance.

La séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre DUBOIS



Le Président du SITOMAP,
Erick Bouteille

